

Rapport de situation 2019 sur l'accessibilité

Introduction

Le présent document décrit les progrès réalisés par Agricorp dans le respect des normes d'accessibilité énoncées dans son plan d'accessibilité pluriannuel, dans cinq domaines clés :

- Norme de service à la clientèle
- Généralités – Politique d'accessibilité, plan d'accessibilité, approvisionnement, formation
- Norme d'information et de communications
- Norme d'emploi
- Norme de conception des espaces publics

Norme de service à la clientèle

En 2019, Agricorp est demeuré conforme au Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées en vertu de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les employés permanents à temps plein et les employés contractuels ont suivi la formation d'Agricorp sur la LAPHO. Cette formation fait également partie du processus d'intégration d'Agricorp pour les nouveaux employés.

Depuis 2010, Agricorp continue d'accueillir favorablement les commentaires de ses clients handicapés par l'intermédiaire de multiples canaux de communication, y compris des plateformes comme le service téléphonique accessible, l'ATS, le courrier électronique, le courrier ordinaire et en personne.

Généralités

Politique en matière d'accessibilité

La politique en matière d'accessibilité d'Agricorp figure dans sa Déclaration d'engagement

Politique en matière d'accessibilité

Le plan d'accessibilité pluriannuel d'Agricorp pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020 décrit notre stratégie visant à prévenir et à éliminer les obstacles à l'accessibilité.

Approvisionnement

Depuis le 1^{er} janvier 2013, Agricorp a pris en compte les critères et options d'accessibilité dans ses politiques et procédures à l'égard de l'obtention ou de l'acquisition de biens, de services ou d'installations, sauf si cela n'est pas matériellement possible.

Formation

Comme il est indiqué ci-dessus, Agricorp offre de la formation à son personnel à temps plein et à son personnel contractuel. En 2019, Agricorp a adopté une politique selon laquelle tous les membres du personnel, à moins qu'ils aient suivi la formation sur la LAPHO au cours des 90 jours précédents, suivront ce cours par rotation de quatre ans.

Réglementation sur les normes d'accessibilité intégrées (RNAI)

Norme d'information et de communications

Formats accessibles et aides à la communication

Agricorp s'engage à rendre l'information sur les programmes et les communications accessibles aux personnes handicapées. Sur demande, Agricorp fournira en temps opportun des formats accessibles et des aides à la communication qui tiennent compte des besoins en matière d'accessibilité de la personne en raison de son handicap, et ce, à un coût qui n'est pas supérieur au coût ordinaire demandé aux autres clients.

Les clients sont également informés que des formats accessibles sont disponibles sur demande, car notre papier à en-tête contient cet énoncé.

Renseignements sur les mesures ou plans d'urgence ou la sécurité publique

Sur demande, les renseignements sur les mesures d'urgence, les plans d'urgence et sur la sécurité publique élaborés par Agricorp et mis à la disposition du public seront fournis, en temps opportun, dans un format accessible ou avec des moyens de communication appropriés.

Sites et contenus Web accessibles

Agricorp continue d'adopter des normes dans le domaine de la technologie Internet pour veiller à ce que les sites Web publics créés après janvier 2012 soient compatibles avec les Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0, niveau A. Agricorp s'engage à veiller à ce que l'élaboration continue de son site Web respecte les normes d'information et de communication de la LAPHO.

La conformité aux lignes directrices internationales en matière d'accessibilité fournies par le World Wide Web Consortium (W3C) pour le WCAG 2.0 a été incluse dans la demande de propositions (DP) d'Agricorp comme l'un des critères de sélection des fournisseurs de technologie pour les nouvelles initiatives de développement de sites Web lorsque cela est possible. Lorsque cela n'est pas possible, Agricorp prendra des dispositions pour des formats de rechange, sur demande, qui répondent aux besoins des clients individuels.

Agricorp continue de suivre les lignes directrices prescrites par la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario et le service de conseils en solutions d'ITI de la province de l'Ontario qui appuient les organisations du secteur privé et du secteur parapublic visées dans leurs initiatives de conformité.

Norme d'emploi

Agricorp s'engage à adopter des pratiques d'emploi équitables et accessibles qui attirent et maintiennent en poste les employés handicapés. Cela comprend l'intégration de pratiques en matière d'accessibilité à toutes les étapes du cycle d'emploi.

Agricorp a examiné et, s'il y a lieu, révisé ses politiques, procédures et processus d'emploi pour veiller à ce que des mesures d'accessibilité et d'adaptation soient offertes aux demandeurs et aux employés handicapés.

Gestion des interventions d'urgence sur le lieu de travail

Les mesures d'urgence d'Agricorp comprennent un processus permettant aux employés handicapés de quitter nos installations. Lorsqu'Agricorp sait qu'un(e) employé(e) est handicapé(e) et qu'il(elle) a besoin de mesures d'adaptation, un plan d'urgence individualisé sera élaboré.

Norme de conception des espaces publics

Agricorp s'engage à respecter la norme de conception des espaces publics applicable et l'objectif qui vise à éliminer les obstacles dans les espaces publics et les bâtiments. Agricorp veillera à ce que toutes les exigences applicables pour les nouvelles constructions et les réaménagements, telles qu'elles sont établies et prévues dans la norme, soient respectées.

Rétroaction

Agricorp accueille favorablement et apprécie les commentaires de ses clients, car ils nous permettent de continuer à offrir un service d'excellence à tous les clients, y compris les personnes handicapées.

Si vous avez des commentaires sur l'accessibilité à Agricorp, veuillez communiquer avec nous.

Agricorp
1 Stone Road West
C.P 3660, succ. Centrale
Guelph ON N1H 8M4

Courriel : contact@agricorp.com
(inscrire le mot « Accessibilité » dans la ligne objet)

1 888 247-4999
ATS : 1 877 275-1380

agricorp.com